

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8389

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Jean Ascelin [particulier]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Concession à Jean Ascelin d'une terre sise près du bois de Champeaux, pour un cens annuel de quinze sous tournois.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – Carte quas fecimus extra grangias », n° XXII (« Carta Johannis Ascelin »), p. 539.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Tradidimus Johanni Ascelin terram juxta nemus de Champeaux, pro qua debet nobis annuatim, in festo sancti Johannis Baptiste, XV solidos turonensium.